



CHSCT du 19 août 2020 : déclaration liminaire

FSU Mayotte

La FSU Mayotte partage l'objectif de faire rentrer l'ensemble des élèves mais pas dans n'importe quelles conditions. La pandémie menace toujours y compris à Mayotte où les statistiques sont faussées par la baisse du nombre de tests. Or, force est de constater que les moyens que nous avons revendiqués depuis des mois voire des années ne seront pas au rendez-vous :

Qu'en est-il en effet des augmentations en nombre de postes et en nombre de salles de classe dont nous avons besoin pour réduire les effectifs et garantir ainsi la sécurité sanitaire ?

Le nouveau protocole prétend surmonter ce problème en l'ignorant. Il assouplit les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage. La difficulté à les appliquer dans le milieu scolaire est acté non pas pour changer le milieu scolaire mais pour assumer le risque

d'une rentrée générale. Bien entendu la FSU Mayotte est d'accord pour une rentrée ouverte à tous les élèves mais pas à n'importe quel prix.

A Mayotte, alors que nous sommes encore en zone orange, il faudrait faire appliquer aux élèves dans des salles de classe à plus de 30, la fin de l'obligation du port de masque alors que la ministre du travail vient de systématiser le port du masque dans le privé à tous les espaces clos et partagés !

Comment imaginer que des collégiens ou lycéens mettent ou enlèvent le masque selon qu'ils soient côte à côte, face à face ou à plus d'un mètre de distance ? Il faut une consigne claire de port du masque obligatoire en toutes circonstances sauf au moment du repas. Sans compter que cette consigne de port du masque selon les situations dans le nouveau protocole ajoute à la confusion puisqu'on sait que, pour des raisons sanitaires, il faut éviter au maximum de toucher le masque. Par ailleurs, la FSU a déjà demandé que, pour des raisons économiques et sanitaires extrêmes dues à la précarité des familles à Mayotte, l'institution fournisse deux masques jetables par jour à tous les élèves. Où en sommes-nous ?

Dans un contexte de sureffectif généralisé à Mayotte et de pénurie de personnels, qui surveillera le lavage des mains ? Dispose-t-on des points d'eau, des moyens en savons et en serviettes jetables et surtout des personnels de vie scolaire notamment pour contrôler l'application effective de cette mesure ? De même pour l'aération, qui surveillera la salle et ce qu'elle contient pendant les récréations et la pause méridienne ?

Dans les transports, la limitation du brassage n'est plus obligatoire. Peut-on faire reposer sur les seuls chauffeurs la charge de faire porter le masque aux élèves alors qu'on connaît les problèmes de sécurité auxquels ils doivent faire face ? De la même façon d'ailleurs et d'une manière générale, qu'en sera-t-il en cas de refus de port du masque ?

S'agissant du nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchés par les élèves et les personnels prévu au minimum une fois par jour, les agents ont-ils pu bénéficier des formations promises ? Sont-ils en nombre suffisant ? La FSU constate que les objets partagés par les élèves, crayons etc... seront de nouveau libre d'accès. Les ballons sont-ils désinfectés une fois par jour ?

Par ailleurs dans quelles conditions se déroulera la restauration des élèves ?

La FSU Mayotte s'interroge également et vous interpelle, Monsieur le Recteur, sur la formation des élèves aux gestes barrières. Qui en aura la charge ? Et surtout quelle mise en place du dispositif 2s 2c qui devrait être le cadre de cette éducation à l'hygiène et à la santé mais qui apparait surtout comme un moyen de contourner l'éducation physique et sportive pour la confier aux collectivités locales ?

Cette question de la formation devrait mettre au centre les personnels de santé mais nous savons qu'ils ne sont pas assez nombreux et au vu des problèmes quotidiens qu'ils auront à affronter probablement et à juste titre peu disponibles.

Enfin, dans l'hypothèse de l'apparition d'un cas voire d'un cluster, les personnels en contact direct sont-ils équipés en masque FFP notamment et en premier lieu les infirmiers-ères ? La FSU Mayotte demande que le secrétaire du CHSCT soit immédiatement informé dès l'apparition d'un cas dans un établissement et en raison des sureffectifs, que l'établissement soit fermé.

Dans le contexte de Mayotte où une pénurie d'eau se profile, il est important d'avoir des consignes claires en cas de coupure d'eau. Pour la FSU, un établissement sans eau doit être fermé sans délai. Il faut se souvenir que la précédente crise hydrique a conduit à la privation d'eau 1 jour sur trois pendant trois mois pour les habitants du sud.

Les agents les plus fragiles s'inquiètent. Pourront-ils bénéficier à nouveau des autorisations spéciales d'absence ?